

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVEUR PRIVE VIRTUEL

Version en date du 15/07/2011

DEFINITIONS :

Basculement : Opération par laquelle le Client fait basculer son Serveur privé virtuel d'une configuration A vers une configuration B. Cette opération est effective après redémarrage du Serveur privé virtuel effectué lors du Basculement.

Base : Configuration facturée pour le cycle de facturation en cours.

Base Future : Configuration Future et facturée au Client lors du prochain cycle de facturation.

Base Effective : Configuration correspondant au Service à l'instant T.

Burst : Basculement pour une augmentation temporaire de la Base Effective. Le Client est facturé à l'Heure selon le tarif applicable à la nouvelle configuration.

Changement de Base : Opération facturée par laquelle le Client change sa Base vers une Base Future et correspondant à une configuration supérieure.

Dépassement : Période en début de nouveau cycle de facturation pendant laquelle la Base Effective est supérieure à la Base et pendant laquelle le Client est facturé à l'heure par Points Prépayés de la différence tarifaire applicable entre sa Base Effective et sa Base.

Infrastructure : ensemble d'éléments mis en place par OVH dans le cadre du Service, comprenant notamment le Serveur Hôte, le réseau, la bande passante et la virtualisation.

Interface de gestion : Espace "Manager" accessible par le Client à la page <https://www.ovh.com/managerv5/> après identification par l'entrée de son identifiant client et mot de passe correspondant

Points Prépayés : Points achetés auprès d'OVH par le Client et par lesquels il peut commander et payer ses services souscrits auprès d'OVH

Serveur hôte : Serveur physique configuré et administré par OVH, situé dans un datacentre d'OVH, et conçu dans le but d'accueillir le Serveur privé virtuel du Client.

Serveur privé virtuel : Egalement appelé VPS, sous-partie virtuelle du Serveur hôte dont les charges mémoire et processeur sont partagées avec d'autres serveurs privés virtuels indépendants les uns des autres.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de service d'OVH, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles OVH s'engage à louer et à héberger sur sa plate-forme, le Serveur privé virtuel du Client.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

ARTICLE 2 : MOYENS

Dans le cadre de la fourniture du Service, OVH met à la disposition du Client un Serveur privé virtuel disposant de ressources dédiées (partitions de disque dur) et des ressources (mémoire vive et processeur) correspondant au Serveur Hôte commun à différents Serveurs privés virtuels installés sur ce dernier. En raison de la haute technicité du Service, OVH ne saurait être soumis à ce titre qu'à une obligation de moyen.

La plate-forme serveur d'OVH où sera installé le Serveur privé virtuel est accessible pour le Client ainsi que pour le grand public par l'intermédiaire du réseau Internet. Pendant toute la durée de la location du Serveur privé virtuel, OVH met à la disposition du Client l'accès à des moyens de communication lui permettant d'accéder au Service.

ARTICLE 3 : SUPPORT TECHNIQUE

Pour tout dysfonctionnement du Service relevant de la responsabilité d'OVH, Le Client dispose de la possibilité de contacter le service Incident mis en place par OVH et dont les coordonnées sont accessibles sur le site <http://www.ovh.com/ma>. Parallèlement, pour tout conseil technique relatif à l'utilisation du Service, OVH offre la possibilité aux utilisateurs de se rendre sur le forum accessible à l'adresse <http://forum-ma.ovh.com> ou de communiquer entre utilisateurs par l'intermédiaire de la liste de diffusion (mailing list) dédiée au Service : vps@ml.ovh.net

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

OVH met à la disposition du Client différentes configurations de Serveurs privés virtuels dont la description est accessible en ligne sur le site <http://www.ovh.com/ma>.

OVH invite le Client à étudier attentivement chaque configuration avant de valider sa commande. Il lui appartient à ce titre de définir la configuration et le système d'exploitation susceptibles de répondre au mieux à ses attentes et besoins.

A compter de la validation de sa commande par OVH, OVH adressera par courriel les codes d'accès permettant de se connecter au Serveur privé virtuel. OVH rappelle également que tout Serveur privé virtuel loué auprès d'OVH bénéficie d'une adresse IP fixe.

Le Serveur hôte et donc le Serveur privé virtuel loué par le Client restent la propriété d'OVH.

Dans le cadre du présent contrat, le Client est seul administrateur de son Serveur privé virtuel, OVH n'intervient en aucun cas dans l'administration du Serveur privé virtuel du Client.

Parallèlement, OVH se charge de l'administration de l'Infrastructure des matériels et réseau ainsi que de l'administration des Serveurs Hôtes la composant et sur lesquels sont installés les Serveurs privés virtuels des Clients.

Le Client reconnaît et confirme posséder l'ensemble des connaissances techniques nécessaires à assurer une administration correcte d'un serveur informatique tel que le Serveur privé virtuel proposé par OVH, mais également de réaliser la sauvegarde de ses données stockées sur le Service. Le Client s'engage également à prendre connaissance de la documentation mise à disposition par OVH et relative au Service.

Le Client a la possibilité d'installer par lui-même des logiciels sur le Serveur privé virtuel. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et OVH ne pourra être tenu pour responsable d'un défaut de fonctionnement du Serveur privé virtuel consécutif à ces installations.

Dans le cadre du Service, le Client dispose de la faculté de modifier la configuration de son Serveur privé virtuel. Pour cela, il peut demander un changement de Base depuis son interface de gestion. Cette modification peut intervenir immédiatement ou au prochain cycle de facturation. De même, le Client peut solliciter une augmentation temporaire de puissance dans l'hypothèse d'un besoin sporadique de ressources.

Les modalités de facturation applicable au Basculement sont définies par l'article 9 des présentes.

OVH se réserve la possibilité de limiter ou restreindre certaines fonctionnalités du Serveur privé virtuel afin de garantir la sécurité de son Infrastructure. OVH informera le Client dans la mesure du possible de la mise en place de ces blocages.

La fonction SMTP sortant est par défaut bridée sur le Service VPS, la levée de ce blocage est facturée au Client à l'acte ou offert pour toute souscription d'un Serveur privé virtuel pour une durée déterminée telle que précisée sur le site <http://www.ovh.com/ma>.

Le Client s'engage à utiliser ce Service en bonne intelligence.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS D'OVH

OVH s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

OVH s'engage à :

5.1. Assurer l'administration de l'Infrastructure OVH et des Serveurs Hôtes.

5.2. Maintenir en état de fonctionnement le Serveur hôte. En cas de défaillance de celui-ci, OVH s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du Service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, OVH en informe immédiatement le Client.

5.3. Assurer l'accès au Serveur privé virtuel du Client via Internet 24h/24 tous les jours de l'année. OVH se réserve la possibilité d'interrompre le Service pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.

5.4. Intervenir dans les meilleurs délais en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du Serveur privé virtuel par le Client sur demande d'intervention du Client.

5.5. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE D'OVH

La responsabilité d'OVH ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés ;
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel OVH n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance ;
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté d'OVH ;
- Arrêt du Service pour toute cause visée à l'article 7 ;
- Divulgence ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Client ;
- Détérioration de l'application ;
- Mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par sa Clientèle ;
- Destruction partielle ou totale des informations transmises ou stockées à la suite d'erreurs imputables directement ou indirectement au Client ;
- Intervention sur le Service par un tiers non autorisé par le Client ;

OVH se réserve le droit d'interrompre le Service, si le Serveur privé virtuel du Client constitue un danger pour le maintien de la sécurité de l'Infrastructure OVH, notamment en cas de piratage du Serveur privé virtuel du Client, de la détection d'une faille dans la sécurité du système.

OVH informera auparavant, dans un délai raisonnable et dans la mesure du possible, le Client en lui indiquant la nature et la durée de l'intervention, afin de lui permettre de prendre ses dispositions. OVH s'engage à rétablir la connexion sous réserve que le Client procède aux interventions de correction adéquates et requises. En cas de manquement répété ou d'une particulière gravité, OVH se réserve le droit de ne pas remettre en service le Serveur privé virtuel du Client.

OVH ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le Serveur privé virtuel du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

OVH ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier du ou des fournisseurs d'accès du Client.

OVH n'effectue aucune sauvegarde spécifique des données stockées sur le Serveur privé virtuel du Client.

Il appartient en conséquence au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données en cas de perte, ou de détérioration des données confiées, quelle qu'en soit la cause, y compris celles non expressément visées par les présentes.

OVH ne donne aucune garantie liée aux conséquences de l'utilisation du Service par le Client, notamment en ce qui concerne la sécurisation et la préservation desdites données.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

7.1. Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

7.2. Le Client s'engage à fournir des coordonnées valides permettant son identification : Nom, Prénom, organisation le cas échéant, Adresse postale, numéro de téléphone, adresse électronique OVH se réservant la possibilité de demander des justificatifs, le Client devant les transmettre dans les 72 heures à compter de la demande d'OVH, à défaut de justificatifs, OVH se réserve la possibilité de suspendre les services du Client. La demande d'OVH peut concerner les différents sites hébergés par le Client.

7.3. Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et des sites Internet hébergés sur son Serveur privé virtuel, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.

OVH n'assure en ce sens que l'accès du Client à son Serveur privé virtuel lui permettant de stocker ses données et celles de ses clients.

OVH rappelle qu'il appartient au Client de prendre toutes les dispositions techniques permettant la détention et conservation des logs de connexion ou toute donnée de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont le Client est prestataire et ce conformément à la législation en vigueur, et notamment de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

7.4. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, OVH ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Le Client s'interdit de mettre à disposition du public par l'intermédiaire des sites hébergés sur son Serveur privé virtuel des fichiers ou des liens de type hypertexte en violation notamment du droit d'auteur et/ou le droit de la propriété intellectuelle.

Le Client s'interdit d'utiliser le Service pour la mise en place de services de « débridage » ayant pour finalité de permettre de télécharger en grande quantité sur les plateformes d'hébergement de fichiers.

Le Client s'engage à s'acquitter de toute licence qui s'impose s'il a recours à des logiciels tiers lors de l'utilisation du Service.

OVH ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le Serveur privé virtuel, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du Service et la résiliation des présentes. Le Client s'interdit également toute activité d'intrusion ou de

tentative d'intrusion à partir du Serveur privé virtuel (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing...).

Dans ces hypothèses, OVH se réserve le droit de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels OVH pourrait prétendre.

7.5. Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Serveur privé virtuel consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

Afin de maintenir le niveau de sécurité du Serveur privé virtuel du Client et de l'ensemble des serveurs présents sur son Infrastructure, OVH s'engage à annoncer au Client, par courrier électronique via la liste de diffusion vps@ml.ovh.net, la disponibilité des mises à jour des applications maintenues par OVH, pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour de ces applications n'est pas effectuée suite aux demandes d'OVH, OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du Serveur privé virtuel au réseau Internet.

De même, dans le cas où OVH détecterait que le Serveur privé virtuel du Client présente un problème de sécurité, un courrier électronique pourra être envoyé au Client, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du Serveur privé virtuel et de l'ensemble de l'Infrastructure. OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du Serveur privé virtuel au réseau Internet, en attendant la réinstallation par le Client de son Serveur privé virtuel. Les manipulations consistant à opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système doivent être faites par le client lui-même. OVH s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

7.6. Le Client s'engage à ne pas envoyer de courriers électroniques non sollicités, ou SPAM, depuis son Serveur privé virtuel.

Le non respect de cette clause est susceptible d'entraîner la suspension du Serveur privé virtuel à l'origine des envois de courriels non sollicités et/ou la résiliation du Contrat.

Le client s'engage en application des articles 607-3, 607-5 et 607-6 du code pénal marocain de ne pas :

-accéder, introduire frauduleusement des données dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données.

- Entraver ou fausser intentionnellement le fonctionnement d'un système, ou de détériorer, supprimer, modifier frauduleusement les données du système, appartenant à OVH ou à un tiers. Le client engage sa responsabilité même en cas d'erreur.

Le non respect de ces dispositions entraîne la résiliation du contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels OVH pourrait prétendre.

7.7. Le Client reconnaît que, pour des raisons de sécurité, certaines fonctionnalités et protocoles (tels qu'IRC ou l'échange de fichiers de pair à pair) sont susceptibles d'être soumis à des limitations à partir du Service. Les services d'anonymisation (Proxy) sont interdits sur le Service.

7.8. Les technologies de virtualisation utilisées par OVH pour la gestion du Serveur privé virtuel du Client ne sauraient en aucun cas s'apparenter à une obligation de résultat à la charge de la société OVH quant à la conservation des données du Client. L'ensemble des mesures visant à la sauvegarde des données demeurant à la charge exclusive du Client. Il incombe à ce dernier d'utiliser tous les moyens pour garantir la sécurité du stockage et de l'échange de données, de manière qui permet d'assurer la confidentialité et l'authentification selon la loi 53-05 relative à l'échange électronique de données juridiques.

7.9. Il appartient au Client de s'acquitter de toute licence ou droit d'utilisation contracté auprès d'OVH. A défaut, OVH se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service.

7.10. OVH se réserve la possibilité d'exercer des contrôles sur la conformité de l'utilisation par le Client du Service aux présentes.

OVH se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, dans les conditions prévues à l'article 7 des conditions générales de service de OVH, en cas de non-respect par le Client des conditions particulières et générales de OVH et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

ARTICLE 8 : DUREE DU CONTRAT ET RENOUELEMENT DU SERVICE

Par défaut, le service a pour durée celle prévue à la commande et figurant sur la facture remise par OVH pour le Service du Client.

Le Client dispose de la possibilité de souscrire également le Service par le biais d'un abonnement conformément aux conditions générales de service. Dans ce cas, le Service est souscrit pour une durée initiale d'un mois renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique.

Par l'intermédiaire de son Interface de gestion, le Client peut basculer à tout moment son Service sur le mode de facturation de l'abonnement, dans ce cas, le Service est renouvelé par reconduction tacite pour une durée d'un mois renouvelable à compter de la date d'expiration du Service.

ARTICLE 9 : TARIFS, MOYENS DE PAIEMENT ET FACTURATION

Les tarifs applicables au Serveur Privé Virtuel sont disponibles sur le site <http://www.ovh.com/ma>.

Ces tarifs sont exprimés Toutes Taxes Comprises. Seul le tarif indiqué sur le bon de commande édité par OVH correspond au montant total à payer par le Client. Toute somme due est payable par avance.

Les moyens de paiement acceptés par OVH lors du premier bon de commande du Service sont : le Chèque émis par un établissement bancaire établis sur le territoire Marocain, le mandat administratif, le prélèvement et le paiement par Points Prépayés.

Le Client peut opérer un Changement de Base en cours de facturation. Dans ce cas, le Basculement vers une configuration supérieure est facturé au Client selon la base tarifaire applicable à la nouvelle configuration et consultable sur le site <http://www.ovh.com/ma>.

Le Changement de Base ne peut être payé que par Points Prépayés. Le montant correspondant au Basculement est prélevé sur le compte prépayé du Client. Le Client dispose de la possibilité de commander parallèlement des Points Prépayés directement depuis son Interface de gestion ou sur <http://www.ovh.com/ma>.

Le Basculement vers une configuration inférieure n'est pas facturé, de même que les Bascullements vers une configuration supérieure sous réserve que la Base Effective demeure inférieure ou égale à la Base.

A titre d'illustration, un Serveur privé virtuel de configuration 5 descendu à 2 puis augmenté à 4 ne fait pas l'objet de facturation pour ces deux Bascullements au cours de la même période de facturation.

Lors d'un Changement de Base avec effet immédiat, le Client est facturé de la différence entre le tarif mensuel applicable à sa Base et le tarif mensuel applicable à sa Base Future pour la période allant de la date du Changement de Base jusqu'à la prochaine date d'anniversaire mensuelle du Service.

En cas d'abonnement, le Client est facturé par prélèvement bancaire ou carte bancaire pour le tarif correspondant à sa Base telle qu'elle apparaît 10 (dix) jours avant la date anniversaire mensuelle de son Service.

Tout Changement de Base Future intervenant moins de 10 dix jours avant la date anniversaire mensuelle du Service ne sera pris en compte qu'à compter du prochain cycle de facturation.

A la date anniversaire mensuelle, la Base Future devient la Base.

Le Client ne disposant pas d'un crédit suffisant sur son compte prépayé ne pourra pas effectuer de Changement de Base.

En cas de Dépassement, à savoir la période pendant laquelle la Base Effective est supérieure à la Base, le Client est facturé à l'heure par Points Prépayés et correspondant à la différence tarifaire applicable entre sa Base Effective et sa Base. Toute heure commencée est due et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Le Serveur privé virtuel est automatiquement redémarré sur la configuration correspondant à la Base dès lors le Client ne dispose plus de Points Prépayés sur son compte prépayé ou une fois le plafond de consommation déterminé par le Client atteint.

Dans le cas d'un Service souscrit pour une période supérieure à un mois et pour lequel le Client souhaite procéder à un Changement de Base, celui-ci sera facturé, de la différence applicable entre le tarif mensuel de sa Base et le tarif mensuel applicable à sa Base Future. Par défaut, le Changement de Base sera limité au mois en cours.

Il appartient au Client de s'assurer d'effectuer son Changement de Base Effective pour éviter toute situation de Dépassement, susceptible d'entraîner un redémarrage du Serveur Privé Virtuel tel que précédemment défini.

Pour toute augmentation temporaire de puissance (Burst), le Client est facturé par points prépayés au tarif applicable à l'heure d'utilisation pour la configuration choisie. Toute heure commencée est due et ne peut être faire l'objet d'aucun remboursement.

Le Client est libre de procéder à tout moment à l'arrêt du Burst en effectuant un basculement de Base Effective vers la configuration correspondant à sa Base.

A défaut d'intervention de la part du Client, le Serveur privé virtuel est automatiquement redémarré sur la Base dès lors le Client ne dispose plus de Points Prépayés sur son compte prépayé ou une fois le plafond de consommation déterminé par le Client atteint.

ARTICLE 10 : RETRACTATION

Par dérogation aux dispositions de l'article 12 des conditions générales de service, le Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) accepte expressément l'exécution immédiate de la prestation à compter de la validation de sa commande. A compter de la validation du paiement, le Client disposera de l'accès à son Serveur Privé Virtuel. Dès lors et conformément aux termes de l'article 38 de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur, le Client ne disposera pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation pour toute commande ou renouvellement du Service.

Il en est de même en cas de Changement de Base.

ARTICLE 11 : RESILIATION, LIMITATION ET SUSPENSION DU SERVICE

11.1. Chaque partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure dans les conditions prévues à l'article 6 des présentes.

11.2. Dans les autres cas, le Client est libre de résilier le Contrat par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante OVH HOSTING, 10, Avenue 2 mars- Casablanca.

11.3. Le non-respect par le Client des stipulations de l'article 6 des présentes conditions particulières de location de Serveur privé virtuel et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir des serveurs de OVH et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur les serveurs de OVH et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers, entraînera le droit pour OVH de décâbler et/ou d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages intérêts auxquels OVH pourrait prétendre.

11.4. Aux termes de ce contrat, quel qu'en soit le motif, le Serveur privé virtuel du Client sera supprimé ainsi que l'intégralité des données susceptibles d'y être stockées.

11.5. En toute hypothèse, les mesures de restriction, limitation ou suspension sont exercées selon la gravité et la récurrence du ou des manquements. Elles sont déterminées en fonction de la nature du ou des manquements constatés.

11.6. Le Client accepte par avance qu'OVH effectue une restriction, limitation ou suspension du Service offert si OVH reçoit un avis à cet effet notifié par une autorité compétente, administrative, arbitrale ou judiciaire, conformément aux lois applicables appropriées.